

**Procès-verbal de la réunion du
Comité d'action des membres ayant un handicap (CAMAH)
4 mai 2017
Salle Pat McGrath, 11, avenue Holland**

A // Présences

- Behiye Cinkilic (SEN)
- Marc Masson (SEN)
- Michel Tondreau (SSG)
- Brigitte Coghill (SRN)
- Jo-An Munday (UEDN)
- Alan Craig (SEI)
- Denise Camus (SEIC)
- Benoit Durand (SEN)
- Rob Leo (SEN)
- Carla Ross (SEN)

B // Absences

- Peter Hyduk (UEDN)
- Grace Morgan (STSE)
- Louise Belisle (UEDN)
- Greg McGillis (SSG)

C // Absences motivées

- Jay Castonguay (représentante régionale, AFPC)

D // Invitée

- Shelly-Anne Morrison

1 // Ouverture et présentations

La réunion commence à 17 h 30. Les membres du Comité et l'invitée se présentent.

2 // Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

- Proposée par Michel Tondreau
- Appuyée par Marc Masson
- Adoptée

3 // Invitée

Notre invitée, Shelly-Anne Morrison, a une vision tubulaire. Elle vient nous parler de son combat et des technologies qui existent pour aider les personnes confrontées à des défis similaires. La vision tubulaire, c'est lorsque la vision périphérique disparaît et que le champ visuel se restreint. La vision se limite alors à la vision centrale, comme si la personne regardait à travers un tube et que ce qui se trouve à l'autre extrémité est tout ce qu'elle peut voir.

Son travail de défense des droits des personnes ayant une vision tubulaire l'a notamment menée à travailler de concert avec des organisateurs de festivals et des municipalités afin d'assurer la sécurité des lieux publics pour les personnes vivant avec des conditions semblables à la sienne. Par exemple, il y a maintenant des rainures gravées au bas de l'escalier menant du pont Mackenzie King au parc de la Confédération, ce qui permet aux personnes ayant une déficience visuelle de savoir qu'ils sont bien arrivés à la fin de l'escalier. Shelly-Anne enseigne aussi aux gens comment aborder une personne ayant un handicap qui pourrait avoir besoin d'aide. Elle leur explique qu'ils doivent d'abord demander poliment à la personne s'ils peuvent l'aider. Puis, si elle répond par l'affirmative, qu'ils doivent lui demander ce qu'ils peuvent faire pour l'aider. Shelly-Anne est aussi très sportive. C'est une triathlonienne qui défend les droits de ses compatriotes triathloniens.

Tout au long de son exposé, Shelly-Anne a présenté certains des dispositifs d'assistance dont elle se sert au quotidien, de la canne blanche au lecteur de pages. Elle a aussi présenté un instrument

technologique sophistiqué : des lunettes dotées d'un système d'affichage qui fournit à l'utilisateur de l'information visuelle supplémentaire détaillée. Grâce à son militantisme, elle a contribué à faire évoluer la société canadienne sur la voie de l'adaptation. Par exemple, OC Transpo annonce maintenant, dans des haut-parleurs extérieurs, le numéro des autobus qui arrivent et leur prochaine destination.

4 // Examen et adoption du procès-verbal de la réunion d'avril

On passe en revue le procès-verbal de la dernière réunion et on y apporte quelques modifications d'ordre grammatical. Motion d'adoption avec modifications.

- Proposée par Michel Tondreau
- Appuyée par Marc Masson
- Adoptée

5// Questions découlant des dernières réunions

i/ Conférences nationales Équité 2017 de l'AFPC, du 24 au 28 mars

Les participants à ces conférences, qui se sont déroulées à Toronto, ont eu l'occasion de prendre part à divers ateliers et caucus, à des élections et à des débats sur des résolutions.

Le CAMAH y était bien représenté puisque Michel, Alan, Jo-An, Grace et Behiye étaient sur place. Ils disent avoir trouvé les conférenciers et conférencières captivants et soulignent les plus marquants. On a invité les gens à parler de leurs propres limites et on a remarqué que, selon l'endroit où vous habitez au pays, les problèmes de santé physique invisibles d'une personne peuvent être perçus différemment et les mesures d'adaptation peuvent ne pas être les mêmes.

Nos membres ont fait certaines suggestions visant à améliorer les Conférences. Elles concernaient les discussions, les débats et les votes prolongés sur les résolutions et les élections, qui font perdre du temps et

limitent les échanges d'idées en assemblée. On a suggéré de prévoir une durée limitée et de simplifier le processus.

i/ Budget

Ce point sera abordé à la prochaine réunion.

Il faudrait notamment discuter de la possibilité de donner des pourboires aux personnes qui nous livrent notre nourriture. Puisque nos plats arrivent toujours à temps et qu'ils sont préparés comme nous les aimons, pourrait-on envisager de leur donner des pourboires pour nous assurer de continuer à recevoir un excellent service?

iii// Site Web et logo du CAMAH

Nous avons hâte de mettre en ligne le nouveau site Web du CAMAH et de réduire le nombre de clics nécessaires pour s'y rendre à partir du site de l'AFPC-RCN.

6 // Volontaires pour s'occuper de la table du CAMAH au Congrès triennal régional

Louise dit qu'elle sera disponible le samedi. On suggère qu'il serait peut-être préférable qu'il y ait plus d'une personne à la table. Pour inciter nos membres à se porter volontaires, la RCN a accepté de payer le stationnement et le repas, à la réception des reçus. Une indemnité de kilométrage sera aussi versée pour les déplacements de plus de 40 kilomètres. Nos cartes promotionnelles sont maintenant traduites et sont prêtes à être distribuées à notre table, comme nos autres articles promotionnels.

Behiye parle du programme du Congrès, des ateliers qui semblent intéressants et du processus de vote sur les résolutions. On prévoit que les quatre résolutions que le CAMAH a soumises seront débattues par les congressistes. Nos deux déléguées, Denise et Behiye, et notre observatrice, Jo-An, nous représenteront très bien. Elles sauront répondre aux questions portant sur nos résolutions et susciter un vote favorable.

On discute brièvement du projet de loi C-27, que l'on perçoit comme une attaque contre les régimes de retraite à prestations déterminées qui pourrait

permettre aux employeurs de briser les promesses qu'ils ont faites à des milliers de travailleurs et de retraités de tout le pays. Le premier jour du Congrès triennal de la RCN, il y aura un rassemblement devant le bureau du premier ministre afin de protester contre le projet de loi.

7 // Tour de table

Le Comité souhaite un bon retour à Benoit, qui a dû s'absenter du CAMAH pendant quelques années pour des raisons familiales. Son retour énergique parmi nous s'amorce avec une discussion sur le Groupe de travail conjoint syndical-patronal sur la diversité et l'inclusion, qui a été mis sur pied à l'automne 2016 pour renforcer la diversité et l'inclusion dans la fonction publique. Certains syndicats ont applaudi cette initiative, qu'ils voient comme un pas dans la bonne direction, alors que d'autres la perçoivent comme une façade derrière laquelle se cache le gouvernement pour ne pas vraiment aborder la question. On conclut que les membres du CAMAH devraient suivre leur instinct au moment de déterminer leur participation à ce projet.

Denise souhaite poursuivre les discussions qui ont eu lieu lors des Conférences Équité 2017 au sujet des obstacles auxquels se heurtent les travailleurs étrangers temporaires au Canada. Le programme est surtout connu pour permettre aux employeurs d'embaucher des travailleuses et des travailleurs étrangers pour occuper des postes qui restent vacants au Canada. Mais il est remis en question car certains considèrent qu'il ouvre la porte aux abus et à l'exploitation. Parmi les arguments soulevés, nommons le fait que les salaires des travailleurs étrangers temporaires sont moins élevés que ceux versés aux travailleurs Canadiens pour le même travail. Sans oublier les professionnels étrangers qui s'aperçoivent, à leur arrivée au pays, que leurs diplômes ne sont pas reconnus et qui sont contraints d'accepter des emplois inférieurs puisque ce sont les seuls disponibles. Dans plusieurs cas, les travailleurs étrangers sont amenés à croire, à tort, que le programme constitue un point d'entrée à l'immigration et certains d'entre eux sont ainsi victimes d'exploitation puisque leur permis de travail les rattache à l'employeur qui les a fait venir au Canada. Ainsi, ils ne peuvent pas se plaindre, au risque de perdre leur emploi. Le CAMAH doit s'impliquer dans ce dossier. Nous devons aborder le sujet au sein de nos réseaux, personnels et professionnels, afin de contribuer à mettre fin à cette servitude contractuelle des temps modernes.

On discute ensuite de l'ordre du jour des réunions du CAMAH, qui est maintenant envoyé en format électronique une semaine à l'avance. Nos membres comprennent qu'ils peuvent y ajouter des sujets avant la réunion ou encore modifier ceux qui y sont proposés. En ce qui concerne l'ébauche du procès-verbal de la dernière réunion, si elle n'a pas été envoyée plus tôt, c'est parce qu'on voulait s'assurer de ne transmettre aucun renseignement erroné ou confidentiel à nos membres et à la population en général. Ainsi, les renseignements techniques qui y ont été présentés et que le secrétaire d'assemblée n'a pas bien compris ainsi que l'information qui doit demeurer confidentielle, comme les noms et les détails concernant les affaires en cours, mais qui a été consignée par erreur peuvent être modifiés à la réunion suivante. Lorsque l'ébauche est approuvée, le procès-verbal est publié sur notre site Web.

Notez que, pour des raisons d'adaptation, l'ébauche peut être fournie aux membres sur une base individuelle.

Jo-An parle de l'état lamentable de la salle de bain à son bureau et du fait qu'aucune mesure d'adaptation n'a été prise. Les membres échangent sur leurs expériences et prodiguent certains conseils. Nous aborderons plus en détail le sujet à un autre moment, en présence d'un expert.

11 // Conclusion

- **Prochaine réunion** : le 1^{er} juin 2017
- **Levée de la séance** : à 19 h 30
- **Procès-verbal rédigé et accepté** :

Marc Masson
Secrétaire

Behiye Cinkilic
Présidente du CAMAH

Date

Date